

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE VOIVRES LES LE MANS (Sarthe)**

### **DATE CONVOCATION**

16 janvier 2025

### **DATE D'AFFICHAGE**

16 janvier 2025

### **Nombre de conseillers**

en exercice : 15

présents : 08

votants : 13

L'AN DEUX MIL VINGT CINQ, MARDI 21 JANVIER A VINGT HEURES TRENTE MINUTES, le Conseil municipal, légalement convoqué s'est réuni à la salle communale en séance publique sous la présidence de Madame Martine COUET, Maire.

**Etaient présents** : Mme COUET, M. BARRIER, M. COLIN, M. DEGOULET, Mme DEMAYA, Mme GUYON, , Mme JODEAU BELOTTI, M. OLLIVIER.

### **Absents excusés** :

Mme LE DRÉAU donne procuration à M. DEGOULET

Mme DESBOIS donne procuration à Mme GUYON

M. LECERF donne procuration à Mme COUET

M. BELFORT donne procuration à Mme DEMAYA

M. JOUSSE donne procuration à M. BARRIER

M. FIMIEZ

### **Absent non excusé** :

Néant

**Secrétaire de séance** : Mme DEMAYA

### **3. Renouvellement de la convention avec la MFR pour le site des Vallées**

#### **Délibération DE03-21012025**

Madame le Maire propose au Conseil municipal de renouveler la convention d'entretien du site des vallées avec la Maison Familiale Rurale de La Ferté-Bernard.

Les travaux dispensés par les élèves concernent :

- Le débroussaillage et l'abattage de petits bois,
- Le ramassage de la biomasse,
- L'entretien des trois mares.

Le coût forfaitaire pour 4 journées d'intervention est de 3 000€ TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, autorise Madame le Maire à signer la présente convention.

Fait à Voivres-lès-le-Mans  
Le 22 janvier 2025

Le Maire  
Martine COUET

Le secrétaire de séance  
Sandrine DEMAYA



*Sandrine Demaya*